
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 janvier 2026 à 9 h
Salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
M. Claude Pinard, Président du comité exécutif
Mme Christine Black, Vice-présidente du comité exécutif
M. Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios Beis, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Braun, Membre du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
M. Benoit Langevin, Membre du comité exécutif
M. Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Mme Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Mme Vana Nazarian, Membre du comité exécutif
Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
M. Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Cynthia Robert, Conseillère en analyse et gestion, soutien aux instances
Mme Nancy Blanchet, Conseillère associée
M. Josué Corvil, Conseiller associé,
M. Youssef Hariri, Conseiller associé
M. Jean-François Lalonde, Conseiller associé
M. Leslie Robert, Conseiller associé
Mme Maude Théroux-Julien, Conseillère associée
M. Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE26 0056

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 janvier 2026.

Adopté à l'unanimité.

CE26 0057

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 janvier 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE26 0058

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026, 16 h.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE26 0059

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE26 0060

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026, 9 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE26 0061

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Communications Tremblay Ménard inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation d'éléments signalétiques dans cinq parcs urbains, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 111 448,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21019;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 717,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 11 144,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 5 572,42 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1259257001

CE26 0062

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de six mois et d'autoriser une dépense additionnelle totale de 3 269 055,43 \$, taxes incluses, pour le traitement par compostage ou biométhanisation des résidus alimentaires, dans le cadre de deux contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG25 0030);

<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lot 1	1 611 058,44 \$
Lot 2	1 657 996,99 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1259735002

CE26 0063

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 360 007,71 \$, taxes incluses, pour les services de remorquage et d'entreposage de véhicules

nécessitant une expertise judiciaire dans le cadre du contrat accordé à Remorquage Météor inc. (CG24-0430);

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1259741001

CE26 0064

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Coplogic Solutions inc. pour l'entretien de la solution DORS, du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 143 317,39 USD, taxes incluses (211 393,15 CAD, taxes incluses), conformément à son offre de service en date du 24 octobre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1256634002

CE26 0065

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour des services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 457 415,79 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 1^{er} décembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1255035007

CE26 0066

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 43 805,21 \$, taxes incluses, pour ajouter de nouvelles activités en lien avec la commémoration des Jeux olympiques de 1976, dans le cadre du contrat accordé à Sports Montréal inc. (CG23 0498);
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services entre la Ville de Montréal et Sports Montréal inc. à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1259615005

CE26 0067

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Artémis Faune inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, des contrats pour des services techniques en gestion de la faune, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21198 :

Lots	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variations de quantités, incidences)
Artémis Faune inc. - Suivi et capture de coyotes, dindons, déprédation et gestion des enjeux fauniques dans les parcs (lot 1)	109 023,89 \$
Artémis Faune inc. - Gestion du castor dans les parcs-nature (lot 2)	56 924,12 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 8 297 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 893 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1258167001

CE26 0068

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 25 392 \$, taxes incluses, pour des services de soutien dans le cadre du contrat accordé à Adlib Publishing Systems inc. (CG24 0143);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1259563018

CE26 0069

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, d'une durée de 34 mois, à compter du 30 janvier 2026, afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes, multifonctions et cartouches originales, pour une somme maximale de 3 008 100 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat à cette fin, conformément à leur contrat portant le numéro 025-8216-50-01, en date du 8 août 2025;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des Services corporatifs et des Villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1259563019

CE26 0070

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Hublot51 inc., pour des services de direction artistique et de réalisation de la programmation estivale 2026 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », pour une période de huit mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 166 713,75 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 25 novembre 2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1256541001

CE26 0071

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 306 585,33 \$, taxes incluses, pour des services Internet ainsi que pour la protection contre les attaques de type *Distributed Denial of Service* dans le cadre des contrats accordés à Beanfield Technologies inc. (lot 1) et Bell Canada (lot 2) (CG23 0061);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1259660003

CE26 0072

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme, pour des services de gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 336 185 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme à cet effet;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense de 431 115 \$, équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser Espace pour la vie à affecter ce montant pour la réalisation de ses camps de jours;
- 4- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1259456001

CE26 0073

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, pour l'année 2026, par laquelle La Presse inc., s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des espaces publicitaires requis par le Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 574 875 \$, taxes incluses, dont 287 437,50 \$ à titre d'investissement financier et 287 437,50 \$ en échange de visibilité et de billets;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et La Presse inc., pour la fourniture d'espaces médias, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 287 437,50 \$ équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets avec La Presse inc., et autoriser le Service de l'Espace pour la vie à affecter ce montant à l'acquisition d'espaces publicitaires auprès de La Presse inc. en 2026;

- 4- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1259824006

CE26 0074

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 179 179 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524002;
- 2- d'autoriser une dépense de 817 917,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 136 820,26 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1257231073

CE26 0075

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 08, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 165 731,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15950;
- 2- d'autoriser une dépense de 174 859,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 58 286,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe Centco inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1255468001

CE26 0076

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 25, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 733 540,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15955;
- 2- d'autoriser une dépense de 110 031,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 015,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1255468002

CE26 0077

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Sid Lee Architecture inc., Projet Paysage inc., L2C Experts-Conseils inc. et Ponton Guillot inc., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour des services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau pôle aquatique Jarry dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 1 675 754,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20993;
- 2- d'autoriser une dépense de 335 150,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 335 150,98 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sid Lee Architecture inc., Projet Paysage inc., L2C Experts-Conseils inc. et Ponton Guillot inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1251670001

CE26 0078

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association régionale de soccer Concordia (ARSC), établissant les modalités et conditions relatives aux services rendus par l'ARSC en contrepartie desquels la Ville de Montréal met à disposition des périodes d'utilisation de certains espaces et équipements du Stade de soccer de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1259615007

CE26 0079

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 52 547,16 \$, taxes incluses, pour couvrir la hausse du taux de change Canada/États-Unis dans le cadre du contrat accordé à Peraton International LLC (CG23 0401);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1252881010

CE26 0080

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 240 000 \$, taxes incluses, pour des services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal (et de la Société en commandite stationnement de Montréal) dans le cadre du dossier de l'action collective entreprise par Catherine Bergeron-Duchesne (DA203219002), majorant ainsi les crédits à 806 981 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1256684007

CE26 0081

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Anne Lagacé, pour des services professionnels de conception et l'installation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2026 de l'événement annuel Jardins de Lumière au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 574 696,75 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 3 décembre 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Anne Lagacé à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1250348017

CE26 0082

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois, par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de caractérisation environnementale des sols, dans le cadre de projets de construction du réseau de conduits souterrain, pour une somme maximale de 813 313,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2345;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc., à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;
- 4- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1250649009

CE26 0083

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'addenda numéro 2 à l'Acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville de Montréal, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2027, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1250316001

CE26 0084

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'entente subsidiaire (numéro 202140) entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec et la Ville de Montréal pour la réparation du pont du boulevard Lacordaire au-dessus de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
- 2- d'autoriser une dépense de 827 820 \$, taxes incluses, conformément à l'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1257231068

CE26 0085

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de cinquième amendement à l'entente de partenariat entre Éco Entreprises Québec et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1258554004

CE26 0086

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention de prêt d'immeuble, par lequel la Ville de Montréal prête au Centre des Femmes de convictions de Montréal, à titre gratuit, l'église située au 5600, 12^e Avenue, d'une superficie approximative de 768 mètres carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle féminine en situation d'itinérance, pour une période de 137 jours, à compter du 15 décembre 2025, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1255323022

CE26 0087

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal (STM), pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2026, pour une durée maximale de 92 jours par année, un terrain dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé au sud de la rue Louvain et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 787 mètres carrés, à des fins de stationnement non tarifé à l'usage exclusif des véhicules des agents de la STM détenant une vignette, pour un loyer total de 49 293 \$, non taxable;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1250515006

CE26 0088

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 9413-8757 Québec inc., pour un terme de deux ans et quatre mois, à compter du 1^{er} septembre 2026, un terrain constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 836 mètres carrés, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à des fins de stationnement tarifé à l'usage exclusif des membres utilisant l'application clicknpark, pour un loyer total de 45 049 \$, excluant les taxes;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1250515007

CE26 0089

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Athlétisme Canada, pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 décembre 2028, un espace d'entreposage et de plateaux sportifs du complexe sportif Claude-Robillard, d'une superficie d'environ 64 pieds carrés, à des fins d'activités sportives, pour un loyer total de 37 989 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'accorder un soutien financier sous la forme d'une réduction de loyer pour un montant de 71 958 \$;
- 3- d'autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses pour un montant de 71 958 \$ pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1250041002

CE26 0090

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à L'Atelier d'Artisanat Centre-ville inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} février 2026, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, pour un loyer total de 393 967,08 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1258682016

CE26 0091

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 25 300 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Handball Montréal	Programme de soutien aux associations sportives régionales / Promouvoir la pratique du handball (2026)	10 300 \$
Volleyball Montréal	Programme de soutien aux associations sportives régionales / Promouvoir la pratique du volleyball et volleyball de plage (2026)	15 000 \$
TOTAL		25 300 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1259622012

CE26 0092

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 405 000 \$ et un soutien technique estimé à 1 550 350 \$ à AlterGo Événements, pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo, de 2026 à 2028;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1258475004

CE26 0093

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 285 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

**SOUTIEN FINANCIER 2026
PHASE DE RÉALISATION DES CÉLÉBRATIONS DU 50^e ANNIVERSAIRE DES JEUX OLYMPIQUES
DE 1976**

Organisme	Titre du projet	Montant recommandé
Volet 1 : Bonification d'activités sportives		
Courons Montréal	Montréal 76 - Mémoire en mouvement : Courir l'histoire	40 000 \$
Volet 2 : Nouvelle activité sportive ou culturelle		
Les Scouts du Montréal Métropolitain	Olympiades Scoutes	40 000 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	Héritage 1976 Rosemont en action, jeunesse en mouvement	6 000 \$
Le Musée McCord Stewart	Les Jeux olympiques et Montréal	40 000 \$
Club aquatique CAMO inc.	CAMO 76 : Compétition commémoration des 50 ans	40 000 \$
Vélo Québec Événements	Le festival go vélo Montréal 2026 célèbre le 50 ^e	40 000 \$
Conseil du sport de Montréal	Murales sportives	40 000 \$
International Gymnix	IG 2026 X Jo 1976	39 000 \$
TOTAL		285 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1259941002

CE26 0094

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour l'organisation d'événements de mobilisation et de commémoration permettant à l'organisme de poursuivre son travail de sensibilisation et de renforcer son impact auprès de la population autochtone montréalaise;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1255712003

CE26 0095

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à l'équipe Lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque Caroline-Dawson et le parc Le Prévost dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, formée par les firmes L'OEUF Architectes, Lapointe Magne et associés s.e.n.c.r.l., NIPPAYSAGE inc., Eurêka Environnement, L2C Experts-Conseils inc. et Dupras Ledoux inc., un contrat pour les services professionnels requis dans le cadre de la construction de la nouvelle bibliothèque du quartier Villeray ainsi que le réaménagement du parc Le Prévost, pour une somme de 8 479 406,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 28-20831;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 271 910,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 847 940,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement des firmes L'OEUF Architectes, Lapointe Magne et associés s.e.n.c.r.l., NIPPAYSAGE inc., Eurêka Environnement, L2C Experts-Conseils inc. et Dupras Ledoux inc.;
- 5- d'approuver le projet de contrat du lauréat à cet effet;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1258304002

CE26 0096

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend, sans contrepartie monétaire, à la Coopérative d'habitation Monde-Uni, à des fins d'habitation, notamment de logement social, les lots connus et désignés comme étant les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, lesquels lots sont en cours d'assemblage pour former le lot projeté 6 707 435, d'une superficie de 789,6 mètres carrés;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, aux termes et conditions du projet d'acte de vente, conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation Monde-Uni démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'acceptation finale du financement dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), pour la réalisation de son projet;
- 3- d'autoriser une dévaluation de 110 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2026;
- 4- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 (lot projeté 6 707 435), à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente;
- 5- d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1259245010

CE26 0097

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1250310010

CE26 0098

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1250310009

CE26 0099

Il est

RÉSOLU :

Attendu que le Fonds pour le transport actif est un fonds du gouvernement du Canada axé sur le transport actif. Il prévoit un financement fédéral de 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021, pour soutenir le transfert modal de la voiture vers le transport actif, en appuyant la Stratégie nationale de transport actif;

Attendu que le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable du programme de Fonds pour le transport actif (FTA), et qu'il souhaite appuyer financièrement des projets au Québec en vertu du Programme;

Attendu que la Ville de Montréal est assujettie à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30);

Attendu que la Ville de Montréal doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour les projets d'immobilisations sur les rues Prieur Est, de Terrebonne et Legendre ainsi que sur les avenues de l'Esplanade et Émile-Journault dans le cadre du Fonds pour le transport actif;
- 2- de signifier que la Ville de Montréal est en faveur de ces projets et s'engage à assumer sa part d'investissement;
- 3- de désigner le directeur de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire pour signer l'entente de contribution et les documents en lien avec le suivi administratif de ces projets, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1254368007

CE26 0100

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le Conseil de l'innovation circulaire à présenter une demande de financement au programme « Transformation locale vers la carboneutralité » du Fonds vert municipal de la Fédération canadienne des municipalités pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un système coopératif de réutilisation de contenants à Montréal, en partenariat avec la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1252937006

CE26 0101

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la tenue d'un concours par avis public pour l'intégration d'une œuvre d'art public à la Bibliothèque Saint-Charles (Éva-Circé-Côté) dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art et les dépenses générales du projet.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1250552005

CE26 0102

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, à la Fédération canadienne des municipalités au montant de 481 081,46 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1254784005

CE26 0103

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser, sous réserve, le paiement au ministère de la Justice du Québec de quatre versements prévus à l'avis estimatif de facturation reçu concernant les fonctions de juges municipaux pour l'année 2026. Ces versements totalisent 15 315 140,15 \$, taxes incluses, payables en quatre versements égaux de 3 828 785,04 \$ aux échéances suivantes : 31 mars 2026, 30 juin 2026, 30 septembre 2026 et 31 décembre 2026;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1253302006

CE26 0104

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour au montant de 1 954 575 \$, en capital, frais, intérêts et taxes, en lien avec les demandes de compensation formulées par St-Denis Thompson inc., pour les contrats accordés dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville;
- 2- d'autoriser la cheffe de Division, litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet aux règlements hors cour;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1257064003

CE26 0105

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'organisme Le National, enregistré au numéro 1145421914, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h, le 18 janvier 2026, dans le cadre de l'événement qu'il organise;
- 2- d'autoriser l'organisme Bar Datcha, enregistré au numéro 1168664192, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 25 janvier 2026, dans le cadre de l'événement qu'il organise.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1258994028

CE26 0106

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu des articles 1 et 2 du Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs (25-009), l'ordonnance numéro 14 jointe au présent dossier décisionnel afin de désigner le secteur « Barré – Notre-Dame entre les rues Guy et Eleanor », aux fins de l'application du règlement et de déterminer la période des travaux dans ce secteur;
- 2- d'édicter, en vertu des articles 1 et 2 du Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs (25-009), l'ordonnance numéro 15 jointe au présent dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Atateken - Berri entre Robin et René-Lévesque », aux fins de l'application du règlement et de déterminer la période des travaux dans ce secteur;
- 3- d'édicter, en vertu des articles 1 et 2 du Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs (25-009), l'ordonnance numéro 6-1 jointe au présent dossier décisionnel, modifiant l'ordonnance numéro 6 désignant le secteur « Rues Ontario Est et Sainte-Catherine Est (Hochelaga) et ses abords » aux fins de l'application du règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1255396004

CE26 0107

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2486 adopté par l'ancienne Ville de Lachine, à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6^e Avenue et la 7^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente;
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 552 425 et 6 552 426, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres GCDEFG sur le plan S-4 Lachine, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 5 juillet 2024, sous le numéro 3125 de ses minutes, dossier 23245.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1254396003

CE26 0108

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 \$ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1259131002

CE26 0109

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1259131001

CE26 0110

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), pour le détachement d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* de la GRC, pour une période de trois ans, à compter du 7 janvier 2026, renouvelable pour une durée maximale d'une année;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier(ère) de grade sergent-détective pour la même période;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1255326011

Levée de la séance à 9 h 28

70.001

Les résolutions CE26 0056 à CE26 0110 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville